



**SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
SECTION LOCALE 1244 SCFP FTQ
C. P. 6128, SUCCURSALE CENTRE-VILLE
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3C 3J7**

Résultat du vote sur l'entente de principe concernant la plainte en discrimination salariale à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

La Commission a terminé le dépouillement du vote et elle vient de nous transmettre le résultat. La participation a été très importante puisque 1433/1800 personnes se sont prévaluées de leur droit de vote. C'est aussi avec une très forte majorité, soit 99%, que l'entente a été acceptée. Le comité d'équité salariale est très heureux du résultat et remercie toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à ce dénouement heureux.

Pour la suite des choses, nous travaillons à faire les calculs avec la division de la rémunération de la DRH afin que le paiement des sommes dues puisse être fait rapidement (au plus tard le 19 juin 2008 ou avant si possible). Le comité d'équité salariale poursuivra aussi les travaux entrepris dans le cadre de la Loi sur l'équité salariale en mettant les bouchées doubles pour que ce dossier avance lui aussi.

Le résultat du vote sera sur le site du Syndicat à compter de demain, auriez-vous l'obligeance d'informer vos collègues qui n'ont pas accès à un ordinateur.

Le comité d'équité salariale, 6 mars 2008